

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 897

présenté par

Mme Colin-Oesterlé, M. Albertini, Mme Bellamy, M. Berrios, M. Brard, M. Gernigon,
Mme Gérard, M. Jolivet, M. Lam, M. Lemaire, Mme Mesnard, M. Thiébaud, Mme Violland,
M. Roseren, M. Portarrieu, Mme Piron et M. Marcangeli

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 45.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'alinéa 45, qui rétablit des dispositions complexes et inéquitables en matière de durée d'assurance pour les catégories actives de la fonction publique. En introduisant des règles spécifiques liées à l'année d'ouverture des droits et non à l'année de naissance, cette proposition crée une rupture d'égalité flagrante entre les différents régimes, aggravant les tensions déjà existantes au sein de notre système par répartition.

Sous couvert de simplification et de justice sociale, le groupe LFI réintroduit des mécanismes qui fragmentent encore davantage le paysage des retraites. Cette démarche compromet l'objectif d'équité entre les assurés, pourtant au cœur des réformes récentes, et accentue le sentiment d'injustice parmi les travailleurs du secteur privé, soumis à des conditions plus strictes.

Le groupe Horizons & Indépendants rejette fermement ce retour en arrière, qui met en péril la cohérence et la soutenabilité du système. Supprimer cet alinéa, c'est réaffirmer la nécessité d'une réforme globale et équitable, à la hauteur des défis démographiques et économiques que nous affrontons.